

COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 1^{er} juillet 2021

Sous la présidence de Mme DUDT Lysiane, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, HOMMEL Virginie, MOLINA DES NEVES Eva, WIRTH Anne et MM. BRACONNIER Marc, HEBTING Pascal, SCHAEFER Marc, WAGNER Gilbert et WEISSBECKER Jean-Pierre, WENDLING Pascal.

Membres absents : RATZEL Denis (procuration à HOMMEL Virginie) et ROUSSEL Muriel (procuration à SCHAEFER Marc) et SCHMITT Nathan (procuration à DUDT Lysiane)

--- 0000000 ---

DCM 2021-30 Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 12 mai 2021.

DCM 2021-31 Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'hébergement du progiciel pour la gestion financière, paie et applications annexes

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour le marché de fourniture et d'hébergement du progiciel pour la gestion financière, paie et applications annexes régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1-**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de fourniture et d'hébergement du progiciel pour la gestion financière, paie et applications annexes des membres volontaires ;

2-**DECIDE** l'adhésion de la Commune de Morsbronn-Les-Bains à ce groupement de commandes ;

3-**CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Coordonnateur ;

4-**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats ;

2021-32 Groupement de commande pour l'achat de matériel de protection contre la Covid-19 : convention de refacturation

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Communauté des Communes a finalisé le dossier de commande groupée de matériel de protection contre le covid-19 tel que monté en début de crise sanitaire. Les membres du conseil communautaire ont acté la constitution d'un groupement de commande coordonné par la communauté de communes et fixé les montants à rembourser à cette dernière par les communes bénéficiaires de matériels, selon leurs commandes.

Il est précisé que le coût à charge des communes est net de cofinancements, et que la communauté de communes prend à charge 50% du coût résiduel des masques acquis et distribués

Pour la commune de Morsbronn-Les-Bains, le montant total à rembourser s'élève à 613.26 €. (Voir le détail sur le tableau joint à la présente délibération)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1-**APPROUVE** les termes de la convention du groupement de commande pour l'achat de matériel de protection contre la Covid-19 ;

2-**DECIDE** l'adhésion de la Commune de Morsbronn-Les-Bains à ce groupement de commandes ;

3-**CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes ;

4-**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces si afférents ;